

Le : 20/05/2022	<b>COMMUNE DE PRIAY</b>	
Objet : COMPTE-RENDU	<i>Conseil municipal</i>	

Le 16 mai 2022, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, ne comportant pas le quorum nécessaire pour délibérer, a dû annuler sa réunion.

Etaient présent(e)s : Fabienne CHARMETANT, Bérénice MACRI FALCONNET, Wilfried RODEMET, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Géraldine LANDES, Olivier LEVEQUE, Frédérique SEVE, Liliane DELOY.

La réunion du Conseil Municipal a été reportée au 20 mai 2022 à 19 heures par une convocation en date du 16 mai 2022.

**Présents** : Fabienne CHARMETANT, Bérénice MACRI-FALCONNET, Jean-Claude BALMON, Jérôme DELANNE, Salem BENNACER, Christelle LANDEAU, Olivier LEVEQUE, Frédérique SEVE.

**Absents excusés** : Wilfried RODEMET pouvoir à Bérénice MACRI FALCONNET, Wanda CANALE pouvoir à Fabienne CHARMETANT, Eric TEYSSIER, Géraldine LANDES pouvoir à Frédérique SEVE, Céline SAVOYE pouvoir à Olivier LEVEQUE, Corinne SCHAEFFER, Daniel JANIN.

**Absents** : Gilles MAJORCZYK, Liliane DELOY, Marcelle MOREL, Yves THOME.

**Secrétaire de séance** : Olivier LEVEQUE.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2022 a été approuvé à l'unanimité.

### **1. Bail de location du local situé au 752 Grande rue de la còtière**

Une candidature a été retenue pour la location du local à côté du cimetière : ADM 01 de M Poujade.

Le montant du loyer est fixé à 660€ pour une durée de 3 ans renouvelable. Le bail commercial commencera le 1<sup>er</sup> juin 2022.

Approbation à l'unanimité.

## **2. Gestion du patrimoine forestier : fusion de deux massifs**

Afin de faciliter la gestion des massifs forestiers de Priay, composés de la forêt communale de Priay et de la forêt de Priay BVA, la commune de Priay en demande la fusion sous le nom de « forêt communale de Priay ».

Approbation à l'unanimité

## **3. Désignation d'un nouveau référent au SR3A**

Le référent actuel est M. Gilles MAJORCZYK, il est proposé de le remplacer par Mme Bérénice MACRI FALCONNET.

Approbation à l'unanimité

## **4. Subvention 2022 aux associations**

La commission « Vie économique et associative » a étudié les demandes de subventions formulées par les associations pour 2022.

Montant des subventions pour 2022

-	SOU DES ECOLES	2 000 €
-	FOOTBALL CLUB	400 €
-	LES AMIS DE PRIAY	300 €
-	LA RIVIERE D'ENERGIE	200 €
-	FNACA	100 €
-	TITI ROCK MINET	200 €
-	COMITE DES FETES	1 600 €
-	AIN'STANT FAMILLE	300 €
-	CH'AMI D'CÔTE	200 €
-	JUDO CLUB DE VILLETTE	100 €
-	RANDONNEURS DU BUIZIN DE VAUX EN BUGEY	100 €

Une étude est en cours de réflexion sur les conditions d'attribution des subventions à compter de 2023.

Approbation à l'unanimité

## **5. Validation devis porte d'entrée**

Le devis de la porte d'entrée de la mairie de l'entreprise CHMC CONFORT DE L'HABITAT est validé pour un montant de 6 143.02 € HT

## **6. Compte rendu des commissions communales et intercommunales**

La commission « Environnement et Cadre de Vie » travaille sur le projet d'un City stade. Lorsque le projet sera un plus abouti, une présentation sera faite à l'ensemble des élus.

Une réflexion est menée avec la Communauté de Communes sur la gestion des déchets. Pour rappel, au 1er janvier 2024, nous n'aurons plus la possibilité de mettre les déchets organiques dans les ordres ménagères.

Ecosphère : une journée « portes ouvertes » est organisée le samedi 21 mai 2022